

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juillet 2019

Le conseil municipal d'Autouillet s'est réuni en séance publique ordinaire le 3 juillet 2019 à 20H35 sous la présidence de Madame Françoise LÉNARD, Maire

Etaient présents : Françoise LENARD, Michel JAN, Sophie LASKI, Etienne BANCAL, Arnaud DEMOUGIN, Laura GODEFROY ; Geoffrey LECLERCQ, Diane MOULE DE LA RAITRIE, Denis WURTZER

Absent excusé : Nathalie GARNIER ;

Secrétaire de séance : Diane MOULE DE LA RAITRIE ;

~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'adoption du procès-verbal de la précédente séance. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'elle a prises en vertu des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal selon l'article L.2122-22 du CGCT et des délibérations du Conseil :

➤ Décision du Maire n° 2019/07/01 du 25 juin 2019

**MARCHÉ PUBLIC – Attribution d'un marché de travaux pour la construction d'un complexe scolaire – Lot 1 : Clos et Couvert**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 19.01.01 du 17/01/2019 et à l'avis de la Commission d'ouverture des plis, le marché de travaux pour la construction d'un complexe scolaire – Lot 1 : Clos et Couvert est attribué à l'entreprise ENP pour un montant de 733 824,51 € HT.

➤ Décision du Maire n° 2019/07/02 du 25 juin 2019

**MARCHÉ PUBLIC – Attribution d'un marché de travaux pour la construction d'un complexe scolaire – Lot 2 : Second Œuvre**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 19.01.01 du 17/01/2019 et à l'avis de la Commission d'ouverture des plis, le marché de travaux pour la construction d'un complexe scolaire – Lot 2 : Second Œuvre est attribué à l'entreprise BOCTAR pour un montant de 241 511,27 € HT.

➤ Décision du Maire n° 2019/07/03 du 25 juin 2019

**MARCHÉ PUBLIC – Attribution d'un marché de travaux pour la construction d'un complexe scolaire – Lot 3 : Electricité Cfa/Cfo**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 19.01.01 du 17/01/2019 et à l'avis de la Commission d'ouverture des plis, le marché de travaux pour la construction d'un complexe scolaire – Lot 3 : Electricité Cfa/Cfo est attribué au Groupe Emile DUFOR pour un montant de 79 500,00 € HT.

➤ Décision du Maire n° 2019/07/04 du 25 juin 2019

**MARCHÉ PUBLIC – Attribution d'un marché de travaux pour la construction d'un complexe scolaire – Lot 4 : Plomberie – Equipements Sanitaires – Chauffage – VMC**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 19.01.01 du 17/01/2019 et à l'avis de la Commission d'ouverture des plis, le marché de travaux pour la construction d'un complexe scolaire – Lot 4 : Plomberie – Equipements Sanitaires – Chauffage – VMC est attribué à l'entreprise B & C CLIMATISATION pour un montant de 289 536,00 € HT.

➤ Décision du Maire n° 2019/07/05 du 25 juin 2019

**MARCHÉ PUBLIC – Attribution d'un marché de travaux pour la construction d'un complexe scolaire – Lot 6 : Equipements de cuisine**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 19.01.01 du 17/01/2019 et à l'avis de la Commission d'ouverture des plis, le marché de travaux pour la construction d'un complexe scolaire – Lot 6 : Equipements de cuisine est attribué à l'établissement LE CLOAREC pour un montant de 9 954,00 € HT.

~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*

## ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASCA

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande de subvention supplémentaire d'un montant de 500 € afin de régler la facture de la prestation musicale de la Fête de la Saint-Jean organisée par la Mairie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 500 €.
- **DIT** que le crédit nécessaire est inscrit au BP 2019, art. 6574.

## APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 et L153-43 ;

Vu la délibération du 14/05/2018 prescrivant la modification du PLU ;

Vu les avis des personnes publiques consultées en application des dispositions du code de l'urbanisme sur le projet de modification du PLU ;

Vu les pièces du PLU soumises à l'enquête publique ;

Vu l'arrêté du maire du 24/01/2019 soumettant le projet de PLU à l'enquête publique ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 14/02/2019 au 16/03/2019 ;

Vu les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur ;

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE D'APPROUVER LA MODIFICATION N°2** du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;
- **DIT** que, conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- **INFORME** que le PLU est tenu à la disposition du public en mairie ;
- **PRECISE** que la présente délibération sera exécutoire à compter de la date à laquelle aura été effectuée la dernière des formalités ci-après (et dans les communes non couvertes par un Schéma de Cohérence Territoriale au moins un mois après sa transmission au préfet) :
  - la réception en sous-préfecture de la délibération d'approbation accompagnée du dossier de PLU ;
  - l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie et mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département).

## QUESTIONS DIVERSES :

- **Travaux de restauration de l'Eglise** : retard dans la livraison des tuiles. Voir en septembre 2019.
- **Travaux d'aménagement de la route des Châteaux** : Les travaux seront terminés dans quelques jours.
- **Aménagement du Parking Route des Châteaux** : La société BREMONDIERE PAYSAGE est intervenu. Le trottoir d'accès « en bateau » doit être posé début septembre et les plantations durant le mois d'octobre ou novembre.
- **Nouveau triennal de voirie** : A demander en janvier 2020. Il convient de préparer le futur programme et trouver un maître d'œuvre.
- **Subvention pour les travaux de construction du complexe scolaire** : Nous avons demandé une subvention de 100 000 € au titre de la DSIL 2019 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Nous avons eu une information selon laquelle elle nous serait accordée.
- **Complément au contrat rural** : la commune a obtenu un contrat rural de la Région Ile de France et du Département des Yvelines. Ce dernier a voté un nouveau programme intitulé « Contrat Rural Yvelines + » destiné à aider les communes rurales dans le financement de grands projets d'investissement. Ce programme est cumulable avec le précédent contrat. Nous allons faire la demande début septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H35.